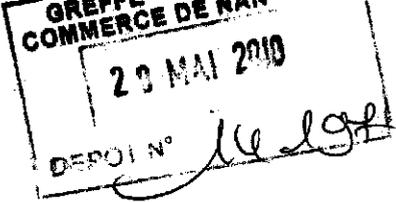


ETINBIS

Société par actions simplifiée au capital de 2 055 440 euros
Siège Social : 255, Quai de la Bataille de Stalingrad - 92130 Issy-les-Moulineaux
R.C.S. Nanterre 349 235 358



PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 27 AVRIL 2010

L'an deux mille dix, le vingt sept avril,

SOFINSOD,

société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 21 282 816 euros,
ayant son siège social au 255, Quai de la Bataille de Stalingrad - 92130 Issy-les-Moulineaux,
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre, sous le numéro 309 540 268,
représentée par sa Présidente, Siân Herbert-Jones,
Associé unique de la Société ETINBIS S.A.S,

A pris les décisions suivantes relatives au :

- changement de dénomination sociale
- changement d'objet social
- Modification corrélative des statuts
- Pouvoirs en vue des formalités

PREMIERE RESOLUTION

L'Associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société en « SODEXO ETINBIS » à compter de ce jour.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associé unique décide de modifier l'objet social de la Société à compter de ce jour comme suit :

« La société a pour objet en France, dans les départements et territoires d'Outre-Mer et à l'étranger, directement ou indirectement, soit pour le compte de tiers, soit pour son propre compte ou en participation avec des tiers

· l'étude et la prestation de tous services destinés à l'organisation de la restauration et de la vie dans toutes collectivités

· l'exploitation de tous établissements se rapportant à la restauration, l'hôtellerie, le tourisme, les loisirs et les services, leur propriété et leur financement ;

la fourniture de tout ou partie des prestations de services nécessaires à la conception, la construction, l'installation, le fonctionnement, l'entretien et la gestion de tous établissements publics (notamment hospitaliers, scolaires et pénitentiaires) et privés (notamment à usage de bureaux, de commerce, d'industrie, de loisirs, de santé et de scolarité), ainsi qu'à la conception, la construction, l'installation, l'exploitation et à la maintenance de tout ou partie des équipements qui y sont installés ,

· le conseil, l'étude économique, financière et technique de tous projets et de toutes prestations de services liés à la conception, la construction, la réalisation, l'organisation, l'exploitation et la maintenance des établissements définis ci-dessus .

et plus généralement toutes opérations boursières, d'investissement ou de prise de participation industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, aux objets ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter l'application ou le développement. »

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, l'Associé unique décide de modifier les articles 2 et 3 des statuts qui seront désormais libellé comme suit

« ARTICLE 2 - OBJET

La société a pour objet en France, dans les départements et territoires d'Outre-Mer et à l'étranger, directement ou indirectement, soit pour le compte de tiers, soit pour son propre compte ou en participation avec des tiers

· l'étude et la prestation de tous services destinés à l'organisation de la restauration et de la vie dans toutes collectivités .

l'exploitation de tous établissements se rapportant à la restauration, l'hôtellerie, le tourisme, les loisirs et les services, leur propriété et leur financement ;

la fourniture de tout ou partie des prestations de services nécessaires à la conception, la construction, l'installation, le fonctionnement, l'entretien et la gestion de tous établissements publics (notamment hospitaliers, scolaires et pénitentiaires) et privés (notamment à usage de bureaux, de commerce, d'industrie, de loisirs, de santé et de scolarité), ainsi qu'à la conception, la construction, l'installation, l'exploitation et à la maintenance de tout ou partie des équipements qui y sont installés

· le conseil, l'étude économique, financière et technique de tous projets et de toutes prestations de services liés à la conception, la construction, la réalisation, l'organisation, l'exploitation et la maintenance des établissements définis ci-dessus

et plus généralement toutes opérations boursières, d'investissement ou de prise de participation industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, aux objets ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter l'application ou le développement.

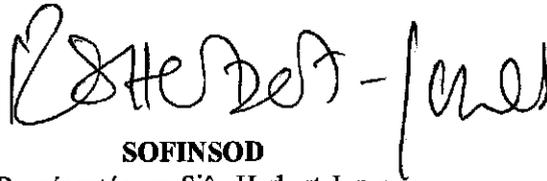
ARTICLE 3 - DENOMINATION

La Société a pour dénomination **SODEXO ETINBIS** »

QUATRIEME RESOLUTION

L'Associé unique confère tous pouvoirs à Madame Marie-Fleur MARAIS, ainsi qu'au porteur d'une copie ou d'extraits du procès-verbal constatant ses délibérations, pour l'accomplissement de toutes formalités nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé unique.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Siân Herbert-Jones', written in a cursive style.

SOFINSOD
Représentée par Siân Herbert-Jones

